



## **Critères d'agrément des services Pour les semestres de Cardiologie du DES de Cardiologie et Maladies Vasculaires**

Proposition rédigée par la commission DES du CNEC (*Daniel Herpin, Yvette Bernard, Philippe Chevalier, Pierre Gibelin, Patrick Henry, Dominique Lacroix, Patrick Messner, Raymond Roudaut, Jean-Noël Trochu*), présentée et approuvée par l'Assemblée générale du Collège National des Enseignants de Cardiologie, Bordeaux, le 12/04/2012

### **• 1- Structure et équipement du service**

Les services demandant l'agrément pour la Cardiologie et les Maladies Vasculaires doivent :

- S'intituler Service de Cardiologie (+/- Maladies vasculaires ou Pathologie Vasculaire)
- Comporter dans leur structure (pôle, établissement)
  - un secteur d'hospitalisation
  - un secteur de consultation
  - une unité de soins intensifs cardiologiques, et
  - une unité d'explorations cardio-vasculaires non-invasives (incluant au minimum l'écho-Doppler cardiaque et les tests d'effort ; on peut admettre que l'écho-Doppler vasculaire, les holters ECG et les mesures ambulatoires de pression artérielle (MAPA) soient disponibles dans une structure adjacente au service)

### **• 2-Encadrement des internes-DES :**

L'encadrement sous entend

- La présence au sein du service d'au minimum trois médecins cardiologues plein temps (hospitaliers ou hospitalo-universitaires) faisant partie intégrante du service. et assurant une visite pédagogique au moins une fois par semaine dans chacun des secteurs d'hospitalisation où se trouve un DES.
- La possibilité pour les internes de joindre 24 h sur 24 un médecin cardiologue hospitalier (ou hospitalo-universitaire) plein temps.
- Une réunion hebdomadaire au cours de laquelle sont présentés des dossiers de patients du service.

### **• 3- Formation théorique**

- Le service doit permettre à l'interne d'assister régulièrement à une réunion bibliographique et de réaliser au moins un exposé thématique au cours de son stage.
- Le chef de service soit s'engager à permettre à l'interne d'assister aux enseignements locaux (université), inter-régionaux et nationaux obligatoires du DES, définis par le coordonnateur.
- La formation en échocardiographie faisant partie intégrante de la formation en cardiologie générale, le service doit garantir un accès effectif à cette technique, avec supervision par un senior expérimenté